

**Procès-Verbal
du Conseil Intercommunal
du 25 septembre 2024
Salle communale de Chigny, Rue des Vignerons 3**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2024
4. Assermentation des nouveaux-elles délégué-e-s
5. Communications du Bureau
6. Communications du Comité de direction
7. Communications du Conseil d'établissement
8. Préavis N° 02/09.2024 – Budget ASIME 2025
 - a) Rapport de la Commission de gestion
 - b) Discussion et adoption du préavis
9. Préavis N° 03/09.2024 – Rénovation de la cuisine, Centre Marcel Barbey
 - a) Rapport de la Commission ad hoc
 - b) Discussion et adoption du préavis
10. Nomination d'un-e nouveau-elle membre au Comité de direction
11. Election de 2 nouveaux membres suppléants à la Commission de gestion
12. Divers et propositions individuelles

Conseil intercommunal de l'ASIME

Le Président



David Lenoir



La Secrétaire



Corinne Bovet

1) Accueil, appel :

M. David Lenoir, Président, ouvre la séance et donne la parole à M. Charles-Henri de Luze, Syndic de Chigny. Ce dernier souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel.

Sont présent.e.s du Conseil intercommunal :

Mmes et MM. Vincent Dornier et Carole Ricbourg, Aclens, Maeva Früh et Alfonso Costa, Bremblens, Tania Larequi, Chigny, Jacqueline Botteron et Anne-Sylvie Genoud, Echichens, David Guarna, Kevin Richards, Alexandre Desponds, Stéphane Dewarrat, Clémence Langone et Aliénor Vauthey, Morges, Philippe Bossard et Fabienne Chappuis, Romanel-sur-Morges, Caridad Salome Perez et Martine Blauth, Tolochenaz, Pierre Siegwart et Caroline Leiter, Vufflens-le-Château, Fabienne Perrin et Noémie Tavel, Vullierens.

Sont présent.e.s du Comité de direction :

Mmes et MM. Andreas Sutter, Jacques Vincent, Sylvie Ciana, Sylvie Nussbaum, Bertrand Duperrex, Giuseppe Biancaniello et Laetitia Morandi.

Sont excusé.e.s :

Mmes et MM. Emile Tasev et Léo Mutschler, Lully, Jean-Jacques Aubert et Veronica Gaskell, Morges, Martine Gloor Chassot, Vufflens-le-Château.

Sont absent.e.s :

Mme et MM. Yaël Roh Anzevui, Bremblens, Eric Rondot, Lully, Marc Lambrigger, Morges.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour :

Le Président apporte les informations suivantes :

Sous le point 5) Communications du Bureau, pour la forme, le Président fera voter l'assemblée sur l'entrée en matière de l'interpellation de Mme Veronika Gaskell, document qui a été déposé lors du précédent Conseil.

Sous le point 6) Communications du Comité de direction, le Comité de direction reviendra sur la réponse apportée à l'interpellation de Mme Veronica Gaskell.

Sous le point 8) Préavis N° 02/09.2024 – Budget ASIME 2025, un amendement déposé par M. Stéphane Dewarrat sera traité en point b), après a) lecture du rapport de la Commission de gestion et avant c) discussion et adoption du préavis.

Après lecture de l'ordre du jour modifié, ce dernier est accepté par vote à main levée à l'unanimité.

3) Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 mai 2024 :

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est approuvé par vote à main levée comme suit :

Oui : 20
Non : 0
Abstention : 1

4) Assermentation de nouveaux.elles délégué.e.s :

M. Thierry Cornet, Aclens, est assermenté en vue de remplacer Mme Sylvie Ciana, Codir.
Mme Caroline Leiter, Vufflens-le Château et M. Alfonso Costa, Bremblens, sont assermentés.

L'assemblée passe donc à 22 Délégué.e.s présent.e.s.

5) Communications du Bureau :

Comme expliqué plus haut, le Président demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière de l'interpellation de Mme Veronika Gaskell. Le résultat du vote effectué à main levée est le suivant :

Oui : 18
Non : 0
Abstentions : 4

6) Communications du Comité de direction :

M. Andreas Sutter, Président du Codir, revient sur la réponse à l'interpellation de Mme Veronika Gaskell et explique que le Codir propose trois options possibles qui sont :

- Le maintien du cabinet dentaire tel qu'il est
- La fermeture définitive de ce dernier
- Proposer une caravane dentaire qui se focaliserait uniquement sur les prestations imposées par l'Etat soit la prévention.

Il demande à l'assemblée de se poser la question : « quelles prestations souhaitent offrir les communes aux enfants en termes de prophylaxie ».

Le Codir propose d'approfondir les trois variantes avancées afin que le Conseil puisse se prononcer lors d'une séance future.

Mme Anne-Sylvie Genoud, Echichens, demande quelles informations peuvent être remontées aux communes ?

M. Vincent Jacques, Codir, précise que le Codir a apporté une réponse écrite à l'interpellation de Mme Veronika Gaskell. C'est un acte administratif. Les trois variantes sont à étudier.

M. David Guarna, Morges, explique que le Conseil est compétent pour décider entre les trois variantes. Il se fait ensuite porte-parole de Mme Veronika Gaskell et lit la résolution suivante :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à remercier le Codir pour ses réponses détaillées et très instructives, notamment la mise en lumière des coûts disproportionnés de notre fonctionnement actuel. La variante 3, soit la mise sur pied d'une caravane dentaire à l'image du district de Nyon, mérite effectivement d'être plus particulièrement étudiée. Afin d'encourager le Codir dans ses recherches de solutions efficaces et efficientes quant à l'avenir des activités de prophylaxie, je souhaite déposer la résolution suivante :

Le Conseil intercommunal invite le Codir à poursuivre ses réflexions et à entreprendre toute démarche utile permettant de résorber le gouffre financier actuel du cabinet dentaire, tout en veillant à maintenir les activités de prophylaxie à proximité des écoles.

Merci de votre attention.

*Veronika Gaskell
Porte-parole, David Guarna*

M. Stéphane Dewarrat, Morges, explique que par retour d'expérience, il préfère que le Codir garde les prestations du cabinet dentaire actuel. Il ajoute que pour certains parents, le cabinet est bien situé. Il demande s'il serait possible de mettre le cabinet en location à un dentiste privé, comme ce qui se fait à la commune de St-Prex par exemple. Il termine son intervention en expliquant qu'à Préverenges, la commune prend à sa charge les soins dentaires scolaires.

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, demande à l'assemblée de faire preuve d'ouverture et de ne pas se focaliser que sur la partie légale uniquement. Il invite le Codir à apprécier les prestations offertes autour du cercle de l'ASIME.

Le Président demande à l'assemblée de voter sur la résolution suivante :

Le Conseil, appuyé par la résolution de Mme Veronika Gaskell, demande au Codir d'approfondir les 3 variantes proposées dans la réponse du Conseil au sujet du cabinet dentaire.

Résultat du vote :

Oui :	21
Non :	0
Abstention :	1

M. Andreas Sutter, Président du Codir, affiche un tableau qui met en évidence les réflexions du Codir à mi-législature. Il demande à la Secrétaire de bien vouloir l'annexer au prochain procès-verbal. Il explique brièvement les projets sur lesquels le Codir va se concentrer :

- a) La prospection sur le développement du nombre de classes à l'horizon 2040.

La création d'une projection détaillée par commune qui sera mis à jour annuellement, montre une augmentation de la courbe jusqu'en 2030-2032, puis elle se stabilisera pour se tasser probablement plus tard.

- b) La mise en place de la journée continue.

Selon la votation du peuple vaudois en 2009, le Codir souhaite commencer avec le niveau secondaire.

- c) Les transports scolaires.

La mise en place d'un règlement et d'une gestion centralisée est envisagée.

- d) La rénovation de la cuisine du Centre Marcel Barbey.

Le Préavis est proposé dans cette séance.

- e) Le projet MCH2.
- f) La révision du règlement du personnel de l'ASIME.
- g) Le cabinet dentaire.
- h) Déménagement du cabinet dentaire ainsi que de l'administration de l'ASIME en vue d'assainir le bâtiment.

Mme Laetitia Morandi, Codir, développe les éléments suivants :

Activités dans les collèges de l'ASIME – été 2024 – chantiers, emménagements, déménagements :

La mise en service du nouveau collège de Chanel et l'emménagement des classes provenant de l'infrastructure provisoire dans laquelle les élèves ont été scolarisés durant deux ans, ainsi que Pré-Maudry. Outre les services de la ville, L'ASIME a été très impliqué dans la coordination de ces mouvements, de même que pour les diverses livraisons de mobilier, qui ne sont pas toujours passées comme planifiées.

A la Burtinière, d'importants travaux de rénovation ont été entrepris, notamment la réfection des toitures, la pose de panneaux photovoltaïques, le remplacement des fenêtres et la peinture des façades, ainsi que la mise en place du contrôle d'accès électronique. L'ensemble des classes a en outre été équipé d'écrans à affichage numérique frontal (ANF).

Les translations de classe au Petit-Dézaley (déménagement d'une classe dans une autre salle du même collège), l'ouverture d'une nouvelle classe CRPS (classe régionale de pédagogie spécialisée) à équiper de mobilier spécifique, les livraisons de mobilier, le tout au milieu de trois chantiers à savoir le rafraîchissement de plusieurs salles de classes, les travaux liés au remplacement des éclairages intérieurs et l'installation des écrans à affichage numérique frontal (ANF) dans l'ensemble des classes.

A Beusobre, la bibliothèque scolaire a été entièrement vidée et les murs et sols ont été rénovés, nous avons également remplacé le mobilier d'étude ainsi que le desk d'accueil. De plus, le revêtement de sol a été changé dans trois classes et le déploiement des écrans ANF dans près des deux tiers des classes a été réalisé (le solde des écrans sera installé cet automne).

D'autres travaux ont été effectués, que ce soit le changement des revêtements de sol au collège du Square Central ou le remplacement des éclairages dans les salles de classe, des travaux de peinture ainsi que la vitrification du parquet au collège des Charpentiers.

Nous pouvons encore citer différentes interventions (enlèvement mobilier ou livraison) dans les collèges d'Echichens, Romanel-sur-Morges et Tolochenaz, ainsi que l'ouverture d'une nouvelle classe à Lully, classe à équiper en mobilier scolaire. Quelques livraisons liées à du renouvellement de mobilier ont également été réalisées.

7) Communications du Conseil d'établissement :

M. Kevin Richards explique qu'il a été élu à la fonction de la présidence et qu'une nouvelle secrétaire a pris ses fonctions.

Il rappelle que le dernier projet sur le harcèlement scolaire a été une belle réussite.

Pour 2025, le CET souhaiterait proposer le même projet.

Une problématique récurrente concernant les camps scolaires a été mise en évidence par les parents.

8) Préavis N° 02/09.2024 – Budget ASIME 2025

- a) Rapport de la Commission de gestion**
- b) Amendement de M. Stéphane Dewarrat**
- c) Discussion et adoption du préavis**

M. Stéphane Dewarrat, Morges, rapporteur de la Commission de Gestion, lit le rapport favorable au préavis N° 02/09.2024.

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à M. Stéphane Dewarrat qui lit l'amendement suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je propose de modifier les conclusions du Préavis N° 02/09.2025 comme suit :

- *D'adopter le budget pour l'exercice 2025 tel que présenté par le Comité de direction pour un montant global de CHF 14'636'165.00*
- *(Note : chacun des comptes N° 506 3012 00 « salaires du personnel occasionnel Moniteur auxiliaire pour camps de ski et remplacements ponctuels et N° 506 4513 00 « participation du Canton aux activités externes des enseignants » sont respectivement augmentés de CHF 50'000 afin de mieux tenir compte des frais d'accompagnants lors des camps à Marcel Barbey).*

Dans l'amendement, M. Stéphane Dewarrat aborde les points suivants :

- Les enseignants ne trouvent plus les possibilités d'organiser des camps scolaires pour les classes de 1 à 8P.
- Pour les classes jusqu'en 6P, un accompagnant supplémentaire par classe est nécessaire.
- Il existe la problématique d'un accompagnant la nuit, (22h à 7h) pour les classes dès la 7P car l'équipe éducative n'est plus sur place.
- L'article 132,f de la LEO stipule que les communes prennent en charge les camps mais qu'elles ne prennent pas en charge les frais de garde.
- Selon lui, les établissements scolaires ont décidé de prendre les frais de garde sur leur enveloppe ce qui limite les possibilités des jeunes à bénéficier de camp.
- L'amendement proposé permettra de financer les accompagnants pour les nuits.

M. Andreas Sutter, Président du Codir, informe l'assemblée que le Codir s'oppose à cet amendement et ajoute qu'il est nécessaire de vérifier la véracité des propos entendus avant de les diffuser à des séances de Conseil.

M. Vincent Hacker, Directeur administratif, explique que dans la décision départementale N° 164 de la DGEO, les articles 5 et 7 régissent la situation de manière claire. Dans le règlement d'application de la loi sur l'enseignement (RLEO), les articles 111,112 et 113 renvoient à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), respectivement des articles 131 et 132 qui détaillent précisément les frais à la charge de l'Etat et des communes. Le but de l'ASIME est de pourvoir aux besoins de la scolarité par des prestations dont les frais sont définis aux articles 130 à 140 de la LEO à savoir la mise à disposition des locaux, installations et matériel nécessaires à l'enseignement, entre autres les camps, courses d'école et voyages d'études. C'est aux Directions d'établissements de financer l'accompagnement des camps. L'ASIME n'a aucune compétence pour exiger du Canton un quelconque remboursement de frais liés au financement de nuitées pour les accompagnants.

Procès-verbal N° 38

M. Kevin Richards, Morges, revient sur le fait que les enfants bénéficient de moins de camps car les enseignants peinent à trouver des accompagnants et que l'ASIME ne fait rien pour cela.

M. Andreas Sutter, Président du Codir, dit qu'une forte diminution de camp est une fausse affirmation.

M. Vincent Hacker, Directeur administratif, relève que c'est de la responsabilité de l'enseignant de trouver un accompagnant et que, si besoin, la direction de l'enseignement peut proposer des possibilités et ce, même si ce n'est pas son rôle que de trouver des aides. Il termine son intervention en rappelant que chaque partie gère ses compétences et ses responsabilités selon la loi.

M. Andreas Sutter, Président du Codir, ajoute que cela fait des années que cette organisation fonctionne ainsi et qu'il n'y a jamais eu de problème. Il ajoute qu'une enseignante s'était déjà plainte au SPV pour dénoncer le fait de ne pas trouver d'accompagnant alors que la direction proposait une solution d'aide.

M. David Guarna, Morges, trouve navrant de mélanger cette discussion avec le préavis qui porte sur le budget. Il ajoute que d'augmenter un revenu de CHF 50'000 est totalement fictif. Il pense que le Codir a entendu le message mais propose de refuser l'amendement.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, dit que les propos de M. Hacker discrédite son intervention et affirme que chaque enfant a droit de pouvoir participer à un camp chaque année. Il demande au Codir de se renseigner auprès d'associations environnantes.

Mme Anne-Sylvie Genoud, Echichens, est persuadée qu'en contraignant un enseignant à partir en camp, il ne passera pas un bon camp.

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, résume ce qu'il a entendu à savoir que le volontariat de l'enseignant est une nécessité pour que les élèves passent un bon camp, que selon les explications de M. Hacker, le Centre Marcel Barbey est bien utilisé, il ne comprend donc pas pourquoi il faudrait majorer des comptes de CHF 50'000.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, insiste afin que les enfants entre la 1P et la 8P puissent faire plus d'un camp.

M. Andreas Sutter, Président du Codir, demande à M. Hacker de préciser quelle est la situation actuelle de l'ASIME concernant les camps scolaires.

M. Vincent Hacker, directeur administratif, répond que l'ASIME offre actuellement la possibilité d'organiser 4 camps aux enseignants.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, revient sur le fait que les enseignants peuvent trouver des accompagnants mais ces derniers ne reçoivent pas de défraiements pour leurs trajets.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et demande à l'assemblée de voter à main levée sur l'acceptation de l'amendement.

Amendement de M. Stéphane Dewarrat :

- D'adopter le budget pour l'exercice 2025 tel que présenté par le Comité de direction pour un montant global de CHF 14'636'165.00
- (Note : chacun des comptes N° 506 3012 00 « salaires du personnel occasionnel Moniteur auxiliaire pour camps de ski et remplacements ponctuels et N° 506 4513 00 « participation du

Canton aux activités externes des enseignants » sont respectivement augmentés de CHF 50'000 afin de mieux tenir compte des frais d'accompagnants lors des camps à Marcel Barbey).

Vote de l'assemblée :

Oui : 2
Non : 19
Abstention : 1

L'amendement est refusé.

Conclusions du Préavis N° 02/09.2024 :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- - Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour l'exercice 2025 et du préavis N° 02/09.2024 – Budget de l'exercice 2025 du Comité de direction,
- - Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget pour l'exercice 2025 tel que présenté par le Comité de direction, pour un montant global de CHF 14'586'165.00

Après lecture des conclusions du Préavis N° 02/09.2024, ce dernier est accepté par vote à main levée comme suit :

Oui : 21
Non : 1
Abstention : 0

Le Préavis N° 02/09.2024 est approuvé.

- 9) Préavis N° 03/09.2024 – Rénovation de la cuisine, Centre Marcel Barbey**
- a) Rapport de la Commission ad hoc**
 - b) Discussion et adoption du préavis**

M. Vincent Dornier, Aclens, rapporteur de la Commission ad hoc, lit le rapport, favorable au préavis N° 03/09.2024.

M. David Guarna, Morges, suggère au Codir, au point 6) du préavis, de faire l'amortissement sur 10 ans et non 30 ans, les travaux n'étant pas considérés comme du gros œuvre.

Le Codir en prend note.

M. Stéphane Dewarrat, Morges, demande si les soumissions sont définitives car il s'étonne qu'un appel d'offre sur invitation n'ait été proposé.

M. Bertrand Duperrex, Codir, explique que le Codir a sondé le marché et consulté les municipalités environnantes qui ont opéré de grandes transformations. Trois fournisseurs ont été retenus et en définitive, c'est l'entreprise Hugentobler SA qui a été retenue pour effectuer les travaux si le préavis est accepté. Il ajoute que cette entreprise est installée en Suisse, le Codir a déjà travaillé avec et de plus, le service après-vente donne entière satisfaction. Pour terminer, le Codir connaît les autres prestataires qui ont déjà travaillé ensemble.

Conclusions du Préavis N° 03/09.2024 :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- - Après avoir pris connaissance du préavis N° 03/09.2024 – Rénovation de la cuisine du Centre Marcel Barbey,
- - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser le Comité de direction à réaliser le projet de rénovation de la cuisine du Centre Marcel Barbey tel que décrit dans le présent préavis ;
2. D'accorder au Comité de direction un crédit extrabudgétaire de CHF 235'000 TTC, pour financer les travaux de rénovation de la cuisine du Centre Marcel Barbey tel que décrit dans le présent préavis ;
3. D'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt bancaire auprès d'un établissement de la place, aux meilleures conditions du marché.

Après lecture des conclusions du Préavis N° 03/09.2024, ce dernier est approuvé par vote à main levée à l'unanimité.

10) Nomination d'un·e nouveau·elle membre au Comité de direction :

Le Président lit le courrier de la commune d'Aclens qui propose la candidature de M. Thierry Cornet, municipal, pour remplacer Mme Sylvie Ciana au Codir.

Mme Anne-Sylvie Genoud, Echichens, propose la candidature de Mme Jacqueline Botteron, municipale à Echichens.

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, souhaite que l'assemblée respecte « l'accord » panaché entre les communes à savoir qu'outre les 2 sièges qui sont attribués à la commune de Morges, pour les 5 autres, il serait logique de partager la représentation des communes membres de l'ASIME.

Avant de passer au vote, le Président demande aux candidats s'ils acceptent la fonction.

Après vote à main levée, M. Thierry Cornet de la commune d'Aclens est élu à la fonction de membre du Codir avec 10 voix contre 9 pour celles de Mme Jacqueline Botteron.

M. Thierry Cornet remercie l'assemblée de lui faire confiance et étant donné qu'il est en retraite dans quelques jours, il pourra se consacrer aux fonctions qui lui seront attribuées.

11) Election de 2 nouveaux·elles membres suppléant·e-s à la Commission de gestion :

Année	Objetif	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026
92025 10 2025	Mise en place et organisation des nouvelles Autorités	✓						
	Mise en place d'une nouvelle Direction	✓						
	Vœux à la stabilité du fonctionnement de l'ASIME	✓	✓					
	Élaboration d'un Programme de législature	✓	✓					
	Stabiliser et renforcer la nouvelle Direction	✓	✓					
	Installer l'ASIME dans ses nouveaux locaux administratifs	✓	✓					
	Réunion sur une révision des statuts et des rôles de l'Association							
	Planification des besoins en locaux scolaires – Prospective Horizon 40	✓	✓					
	Réaliser le barème et la méthode de calcul du coût des locaux scolaires (révision des coûts)	✓	✓					
	Répondre aux besoins spécifiques de la rentrée 09/2022	✓	✓					
	Création d'un nouveau logo de l'ASIME	✓	✓					
	Création d'une brochure intermédiaire de présentation de l'ASIME (mariférisations)	✓	✓					
	Migration de notre écosystème informatique sur des solutions « domiciliées » en CH (C.F. nLPD)	✓	✓					
	Répondre aux besoins spécifiques de la rentrée 09/2023	✓	✓					
	IS Communication (nouveau site internet)	✓	✓					
P1	IS-Journée Continue							
P2	IS Gestion des coûts							
	Transports scolaires - Charte d'usage	✓	✓					
P1	Transports scolaires - Règlement							
P1	Transports scolaires - Gestion centralisée							
	Centre Marcel Barbey (CMB) – concept d'aménagement continu	✓	✓					
P1	Centre Marcel Barbey (CMB) – relocalisation de la cuisine							
P1	France – Passage à MCH2							
	Mise en place d'un Plan directeur des activités et projets de l'ASIME	✓	✓					
P1	Déclaration et mise en oeuvre du Plan directeur (suite/ACT)							

Année	Objectif	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026
92027 90 2025 10	P1 Révision du Règlement du personnel							
	P1 Projet ODOL							
	P1 Répondre aux besoins spécifiques de la rentrée 09/2024							
	P1 Déménagement provisoire des bureaux et cabinet dentaire scolaire de l'ASIME							
	P2 IS Communication (plaquette présentation)							
	P1 Suite projet ODOL si variante A							
	P2 Suite projet ODOL si variante B							
	P1 Répondre aux besoins spécifiques de la rentrée 09/2025							
	P2 Horizon 40 - suivi							
	P1 Déménagement rebour de l'ASIME à B1-Admin							

Légendes :

- P1 Priorité 1
- P2 Priorité 2

-  réalisé / terminé
-  démarré
-  en cours
-  en sursis
-  reporté